

Les politiques publiques appliquées par l'État vénézuélien, depuis 1999, visent à garantir les [droits de l'homme](#) et à obtenir la pleine inclusion des vénézuéliens et des vénézuéliennes en permettant leur réalisation et jouissance pleines et en particulier, les droits collectifs économiques, sociaux et culturels.

Le Titre III du Texte Fondamental développe les articles concernant les droits consacrés pour la construction du nouveau modèle de nation, basé sur le respect des droits de l'homme. L'article 19, assure le respect des droits de l'homme selon le principe de progressivité et sans discrimination, ayant un caractère obligatoire pour les organes du pouvoir public, conformément à ce qui est prévu par la Constitution et par les accords sur les droits de l'homme souscrits et ratifiés par la République.

Au Venezuela, l'article 23 de la constitution établi: "Les traités, accords et conventions relatifs aux droits de l'homme, souscrits et ratifiés par le Venezuela, ont une hiérarchie constitutionnelle et prévalent dans l'ordre intérieur, dans la mesure où ils contiennent des normes sur leur jouissance et exercice plus favorables que celles établies dans cette constitution et dans les lois de la République, et leur application est immédiate et directe par les tribunaux et les autres organes du pouvoir public".

La République Bolivarienne du Venezuela assume l'important engagement international de présenter l' Examen Périodique Universel, mécanisme du [Conseil des Droits de l'Homme](#) en application de la [Résolution 60/251](#)

Instruments internationaux des droits de l'homme ratifiés par l'État vénézuélien:

[Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels](#)

[Pacte international relatif aux droits civils et politiques](#)

[Protocole facultatif se rapportant au Pacte International relatif aux droits civils et politiques](#)

[Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte International des droits civils et politiques](#)

[Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale](#)

[Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants](#)

[Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes](#)

[Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.](#)

[Convention relative aux droits de l'enfant](#)

[Protocole facultatif à la Convention relative aux Droits de l'enfant concernant la vente, d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène les enfants](#)

[Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés](#)